

Communes forestières
Haute-Savoie

Photo © Communes forestières

27

ette info
2024

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
Pour bien passer l'été en
forêt, quelques règles à
faire respecter

Sommaire p.2

Sommaire

Zoom | Pour bien passer l'été en forêt, quelques règles à faire respecter...p.3-4



ACTUALITÉS LOCALES.....



Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie
Saison DFCI été 2024
Changement climatique et crise sanitaire en forêt



ACTUALITÉS RÉGIONALES

p.8

Bois construction | Présentation du projet Vélodôme de l'ENSAC, dans le cadre du programme Archi-folies

Bois construction | Jury du Prix Régional de la Construction Bois

Bois énergie | Rapprochement officiel entre le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie

Bois énergie | Webinaire régional spectacle-débat

Equilibre sylvo-cynégétique | Nouvelle fiche thématique

Montagne | Etat des lieux 2024 de la forêt et du bois sur le Massif central

Montagne | JO 2023 et la forêt alpine face au changement climatique

Risques | Arrêté interministériel du 29 mars 2024

Formation | Les webinaires régionaux

Vie associative | Arrivée d'une nouvelle salariée



ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

p.9-10

L'accord chêne se met en place sur l'Allier



Cartographie de la ressource forestière en Ardèche
Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Ligne

Les OLD en Drôme/Ardèche

Plan départemental forêt bois en Ardèche : c'est voté !



Forêt pédagogique de Clavières - Présentation du plan de coupe pour révéler la Stèle en conseil municipal



Les OLD en Drôme/Ardèche

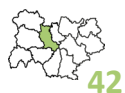
Nouvelle Forêt pédagogique en Drôme



L'Isère rejoint la liste des départements concernés par la lutte obligatoire contre le scolyte

Les COFOR, engagées aux côtés du Sud-Isère pour répondre aux enjeux du foncier forestier

« 1 arbre, 1 habitant en Isère », ça continue !



Les acteurs forestiers de la Loire en ordre de marche pour informer sur les OLD



Mise en place de la démarche Modes op' sur le territoire de Haut Pays du Velay communauté

Animation forestière sur le territoire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier



Réunion avec Madame la sous-préfète à Roche-Montagne

Dégâts à la desserte : besoin de vos retours d'expériences

Atelier secteur de la construction - Filière bois dans les Combrailles



Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie

Agenda



Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

@CoforAURA

Union régionale des Communes forestières
Aura : 11 associations départementales, plus de 900 #collectivités adhérentes | #forêt #bois
Membre @fncofor

Translate bio

Community · Chambéry, France

communesforestieres-aura.org

Joined February 2019

449 Following · 476 Followers

Posts · Replies · Highlights · Articles

Pinned

Communes forestières A... · 02 May
Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes vous proposent des webinaires tout au long de l'année sur les thématiques forêt-bois !
Pour vous inscrire : communesforestieres-aura.org/formations.php



@CoforAURA

Pour bien passer l'été en forêt, quelques règles à faire respecter

Les beaux jours arrivent, parfois un peu trop chauds, et nos concitoyens recherchent nature et fraîcheur. Quoi de mieux qu'une balade en forêt, agrémenté d'un pique-nique en famille ou d'activités avec son animal de compagnie ?

Oui, mais quelques règles doivent être respectées pour passer un été en toute sérénité.

- **Forêt privée / forêt publique : une différence qui a son importance**

On l'oublie parfois, mais la forêt est privée pour les trois quarts de sa surface. En Auvergne-Rhône-Alpes, cette proportion dépasse les 90% dans certains départements. Se balader en forêt, même sur les circuits de randonnée, c'est passer des forêts publiques (communales, domaniales...) aux forêts privées sans s'en rendre compte. Si la forêt publique est généralement ouverte au public, en forêt privée les promeneurs sont tolérés par les propriétaires. Quelques règles de bonnes conduites s'imposent.

- **Prudence et respect des autres usagers de la nature**

En forêt, on partage des usages de la nature : vététiste, naturaliste, promeneur, chasseur, exploitant forestier... il y a de la place pour tout le monde. Certaines forêts publiques encadrent les usages en restreignant par exemple la circulation à vélo ou au moyen d'engins à moteurs. La chasse est réglementée et n'est autorisée que certaines parties de l'année. Des panneaux signalétiques peuvent être posés à l'entrée des forêts et indiquer les règles de partage de l'espace forestier. Notre forêt est multifonctionnelle, elle produit des biens économiques, abrite une biodiversité remarquable et offre un lieu de loisirs irremplaçable. Maintenons cet équilibre.

- **Le chien en laisse et la cigarette éteinte**

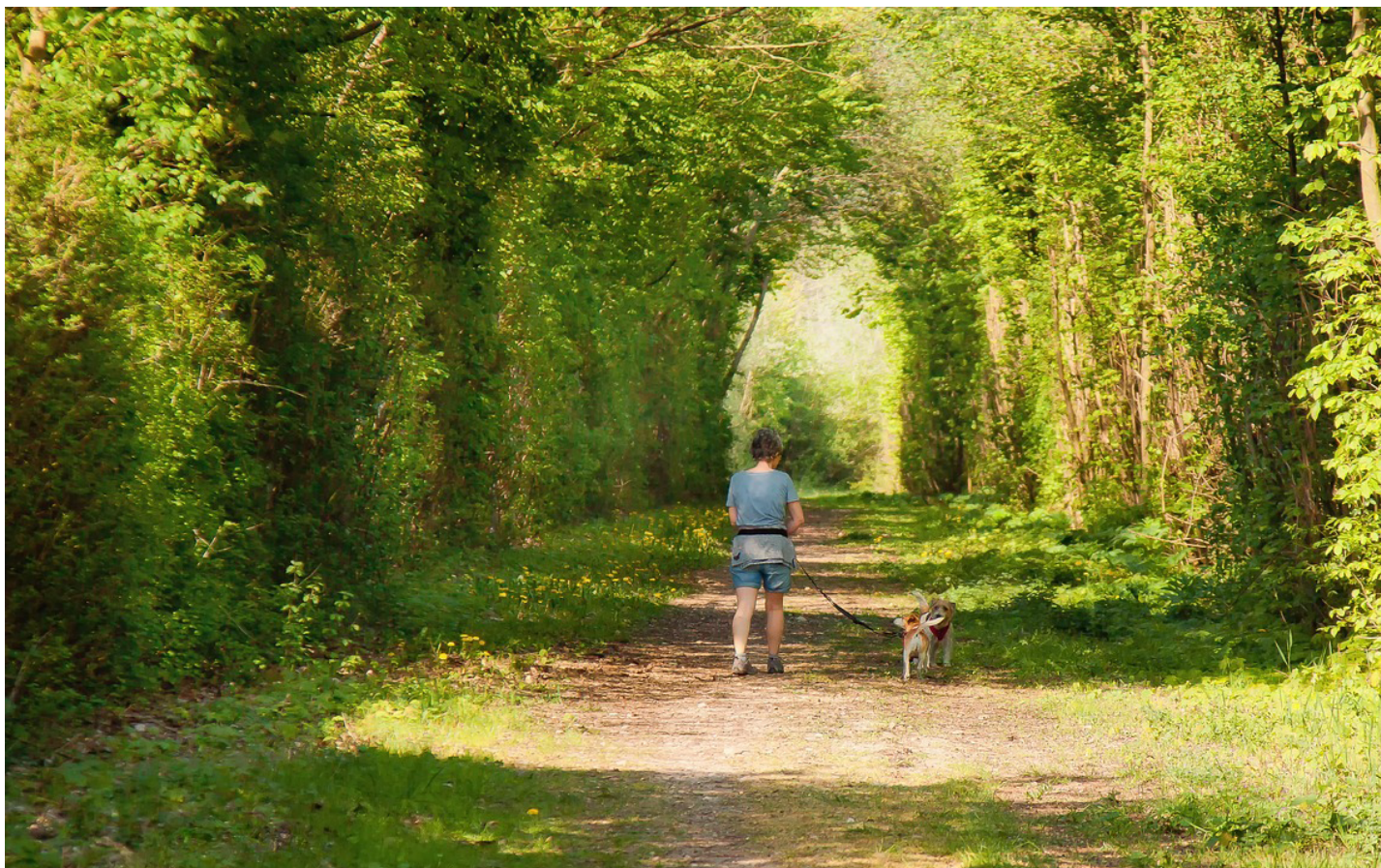
Depuis la loi du 10 juillet 2023, la règle est claire et unique partout en France : on ne peut plus ni allumer ni fumer une cigarette en forêt. Un arrêté préfectoral précise les dates d'applications. Il va de soi que les mégots jetés en forêt sont, au-delà du risque incendie réel, une source de pollution.

Dans le même état d'esprit, à partir du mois d'avril et jusqu'au mois de juin, il est obligatoire de tenir son chien en laisse en forêt. Comme le rappelle l'ONF « Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières.

L'allée forestière se comprend au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. En revanche, les cloisonnements forestiers, les pare-feu et les limites de parcelles ne sont pas considérés comme des chemins. »

Bon à savoir : L'activité pastorale est structurante de nos territoires de montagne, pensez à informer les touristes s'il existe un arrêté préfectoral qui interdit la présence de chiens à proximité des alpages pendant la période estivale.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter la charte du promeneur en forêt <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+19c::charte-du-promeneur-jagis-pour-la-foret.html>



©Foto-RaBe Pixabay

- **Fleurs et champignons : une cueillette à modérer**

Préserver la biodiversité forestière et partager l'espace, c'est également faire preuve de modération dans la cueillette. On ne parle ici que de forêts publiques (domaniales ou communales). La cueillette est tolérée en forêt domaniale, certaines communes encadrent la cueillette. On se limitera pour les champignons et baies à un panier par personne (5 litres), et une poignée pour les fleurs. Attention à bien respecter les espèces protégées.

- **L'exploitation forestière, une activité qui ne s'arrête pas l'été**

L'été, l'activité économique dans nos forêts continue. Les bûcherons, débardeurs et autres exploitants forestiers sont présents en forêt dans le respect des règles de sécurité. La fréquentation des massifs peut amener des questionnements des promeneurs. Les chantiers, l'été, sont très encadrés, notamment pour éviter tout départ de feu. Ils sont aussi nécessaires pour maintenir l'activité économique des scieries.

La crise des scolytes que traverse une grande partie de notre région, amène aussi une augmentation de l'exploitation forestière pour éviter la propagation des insectes et garantir un niveau de débouché suffisant pour les bois. L'effort est important du côté des propriétaires privés, publics tout comme des exploitants forestiers et des transformateurs. Accompagner cette période particulière devient, l'été, un défi pour nos territoires fréquentés par les amateurs de nature. Les Communes forestières sont à vos côtés pour répondre à vos questions et vous aider à communiquer.

Pour un été apaisé, contactez votre chargé de mission Communes forestières.

Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie

Les services de l'ONF et les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie ont travaillé au cours des dernières semaines avec les professionnels de la filière forêt-bois des 2 départements afin de mieux cerner les enjeux relatifs à la conjoncture bois de nos territoires. La filière forêt-bois rencontre depuis l'automne 2023 une double crise particulièrement impactante :

1. Une grave crise sanitaire de nos forêts qui révèle, au 31.12.2023, plus de 120 000 m³ de bois scolytés dans les forêts publiques des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, représentant 50% de la récolte de bois en épicéa. *Depuis plusieurs mois déjà, de nombreuses initiatives sont en place pour récolter et valoriser autant qu'il se peut les bois scolytés des forêts de montagne. Pour cela, nous pouvons compter sur la détermination des propriétaires forestiers publics, sur le dévouement des équipes de l'ONF, sur le courage des entreprises de travaux forestiers et sur la solidarité des scieurs qui cherchent à valoriser autant que possible ces bois. Des dynamiques globales sont enclenchées avec l'ensemble des acteurs de la filière et une demande a été faite à Messieurs les préfets et Messieurs les Présidents des Départements de réunir des cellules de crise qui devront permettre d'actionner des leviers administratifs, réglementaires, politiques et financiers en soutien à cette crise sans précédent.*
2. La crise économique, en particulier dans le domaine de la construction et du commerce mondial, a des effets sur la commercialisation des bois. *Les baisses de mise en chantier dans les constructions qui utilisent du bois d'œuvre ou du coffrage en bois, le tassement des flux commerciaux internationaux qui utilisent du bois de palette et des hivers plus doux demandant moins de bois énergie sont à l'origine d'une mévente des bois issus de nos scieurs locaux. Ces derniers, comme les scieurs des autres régions, sont donc demandeurs d'une moindre quantité de bois.*

Dans ce contexte, les associations des Communes forestières ont rencontré les représentants du Groupement des Scieurs de Savoie et de Haute-Savoie pour écouter leurs attentes et faire part de leurs besoins. A l'issue de cette rencontre qui s'est tenue le 12 avril dernier, des perspectives commerciales ont pu être établies :



©Communes forestières AURA

1. Pour écouler les produits bois issus de nos forêts, et en particulier les coupes de bois scolytés, le mode de vente par contrat d'approvisionnement en bois façonné doit être privilégié.

Sur ce plan, l'ONF a optimisé les capacités d'approvisionnement en tenant compte des besoins commerciaux des clients et des capacités d'approvisionnement locales. Avec près de 100 000 m³ commercialisés dès à présent

par contrat d'approvisionnement en bois façonné pour les scieurs de notre territoire et de la région, une part non négligeable des coupes martelées est donc déjà commercialisée (35%). Ce mode de commercialisation a montré sa pertinence en ce temps de crise et il témoigne d'une confiance réciproque entre propriétaires publics et scieurs locaux.

2. Pour répondre aux besoins limités des scieurs, du fait de la double crise, il convient de limiter l'offre de bois frais au cours de la vente de printemps à venir. Aussi, il est préconisé de suivre les orientations suivantes :
- Limiter à 60% l'offre de bois à la vente de printemps (par rapport à la moyenne du volume offert en vente de printemps)
 - Optimiser l'offre avec des lots de bois de qualité (sur ces bois, les effets de la crise sont atténués)
 - Proposer, dès que cela est possible, des lots de bois scolytés « frais » à la vente de printemps afin d'en accélérer l'exploitation (date limite d'exploitation avant le 31/12/2024).

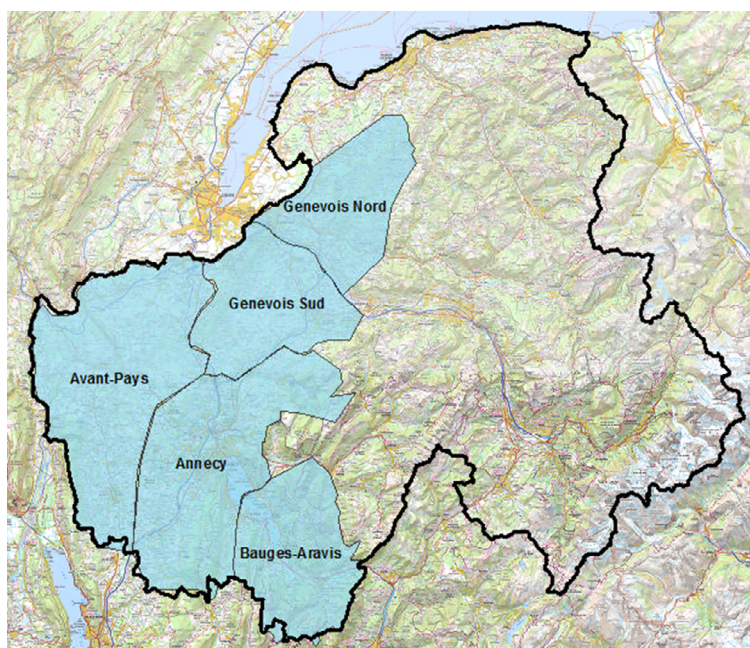
Saison DFCI été 2024

Le 15 mars 2024, la préfecture a réuni la sous-commission incendie du département pour présenter les modifications et évolutions sur le sujet feu de forêt pour la saison d'été 2024. Les 2 arrêtés préfectoraux de 2023 sur les brûlages à l'air libre ainsi que l'apport du feu en forêt ont été reconduits. Les brûlages à l'air libre sont interdits et l'apport de feu à moins de 200m d'une forêt est interdit du 1er mars au 30 avril et du 15 mai au 30 septembre 2024.

La DDT a réalisé une carte à l'échelle communale de l'aléa feu de forêt sur le département. Le préfet a validé la diffusion et celle-ci a été rendue publique le 6 mai. L'association va engager des sessions de formations des élus sur la DFCI avec une partie consacrée à la présentation de cette carte. Les formalités sont encore en réflexion mais cela devrait se dérouler en cinq interventions pour toucher le plus possible d'élus et au plus tard en Juillet.

Cette carte va venir compléter le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) dont le reste de la rédaction va être confié à un bureau d'étude. Ce document permettra d'accéder aux subventions conditionnées à l'existence d'un PDPFCI.

Sur le terrain, l'ONF va organiser deux journées de surveillance sur les territoires Bauges/Aravis, Annecy, Avant-Pays (Vuache), Genevois-Salève, Voiron-Thonon. La première tournée se fera début juin et la seconde dépendra des conditions météo de l'été (Carte 1).



Carte 1 : Répartition des territoires avec patrouilles de surveillance et de contrôle pour l'été 2024

Changement climatique et crise sanitaire en forêt

Depuis 2022, le département de la Haute-Savoie est fortement touché par une épidémie de scolytes sur l'épicéa. Cette situation est beaucoup plus intense que les épidémies précédentes, du fait du changement climatique. Affaiblis par les sécheresses et vagues de chaleur successives, les épicéas sont moins en capacité de se défendre contre les scolytes. Ces derniers sont beaucoup plus nombreux qu'en situation normale et les conditions météorologiques sont particulièrement favorables à leurs reproductions.

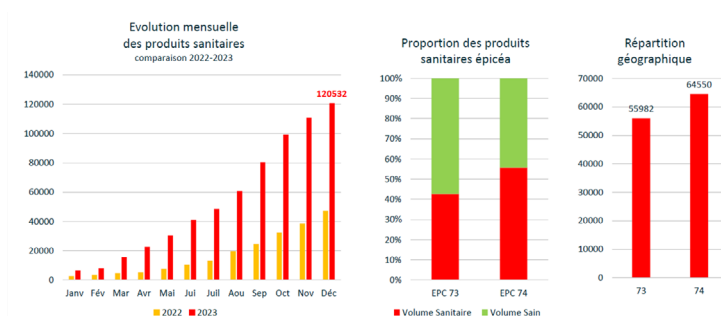
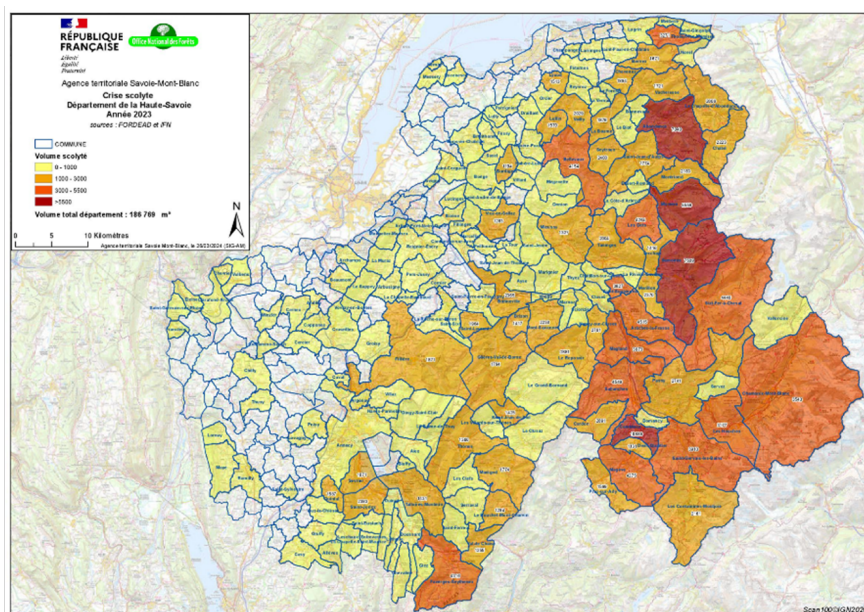


Figure 1 : graphiques représentant l'évolution de la crise sanitaire de l'épicéa par les volumes de bois

Au 31 décembre 2023, sur le département et en forêt publique, les chiffres consolidés de l'ONF donnent un volume d'épicéa scolyté dans l'année de 64550 m³. Ce qui représente environ 55% du volume d'épicéa que l'ONF commercialise sur une année en Haute Savoie (Figure 1).

Les secteurs les plus touchés à ce jour sont la vallée d'Abondance, le Haut-Chablais, Montagnes du Giffre, vallée de Chamonix et Pays du Mont-Blanc (Carte 2).



Carte 2 : volume de bois dépérissant identifié en forêt publique par commune en 2023

Tout propriétaire confondu, le volume estimé représente environ 180 000 m³

Actualités régionales



Bois construction

Présentation du projet Vélodôme de l'ENSAC, dans le cadre du programme Archi-folies

Les Communes forestières AURA ont participé le 16 avril à la journée des partenaires de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand pour leur projet Archifolies, en lien avec la Fédération Française de Cyclisme. [...] [Lire la suite](#)

Jury du Prix Régional de la Construction Bois

L'association des Communes forestières AURA a été invitée par FIBOIS AURA afin de participer à la sélection des Lauréats pour le Prix Régional de la Construction Bois. [...] [Lire la suite](#)



Bois énergie

Rapprochement officiel entre le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie

Le SYANE a pris en 2017 la compétence « Réseaux publics de chaleur et de froid » et a créé la régie Syan'Chaleur. [...] [Lire la suite](#)

Webinaire régional spectacle-débat

Mardi 7 mai, une quinzaine de participants étaient présents lors du webinaire régional sur le spectacle-débat que les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes mettent en place. [...] [Lire la suite](#)



Equilibre sylvo-cynégétique

Nouvelle fiche thématique

La faune sauvage constitue une des richesses des milieux forestiers. Cependant la présence du grand gibier dans les forêts de notre région ne cesse de s'étendre et avec elle, la pression sur la forêt s'intensifie. [...] [Lire la suite](#)



Montagne

Etat des lieux 2024 de la forêt et du bois sur le Massif central

Après 5 ans de mise en œuvre de la stratégie forêt Bois du Massif central, il est réaffirmé que la forêt et la filière bois représente, pour le Comité de Massif un potentiel de développement important à condition de créer et maintenir la valeur sur le massif. [...] [Lire la suite](#)

JO 2023 et la forêt alpine face au changement climatique

Le 26 avril 2024, le groupe forêt bois du Comité de Massif des Alpes a réuni 36 participants. Il s'organisait suite à la phase de renouvellement du Comité de massif et de ses instances pour le mandat 2023-2029. [...] [Lire la suite](#)



Vie associative

Arrivée d'une nouvelle salariée

J'ai le plaisir d'avoir pris mon poste début mai 2024 aux Communes forestières Auvergne-Rhône Alpes et d'avoir rejoint une partie de l'équipe dans les locaux de Chambéry. [...] [Lire la suite](#)



Risque

Arrêté interministériel du 29 mars 2024

Le 29 mars 2024, un arrêté interministériel, élaboré par les ministères de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a été publié. [...] [Lire la suite](#)

Actualités départementales



03

L'accord chêne se met en place sur l'Allier

En mars dernier, un séminaire national a eu lieu au sein de la Fédération nationale des Communes forestières pour mettre en place la stratégie décidée par l'ONF, l'Etat et la FNCOFOR sur l'accord chêne. [...]

[Lire la suite](#)



07

Cartographie de la ressource forestière en Ardèche

Avec le plan de relance, le gouvernement a confié à l'Institut Géographique National la mission de réaliser la cartographie 3D [...]

[Lire la suite](#)

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Ligne

La Communauté de communes du Val de Ligne, au sud du département de l'Ardèche, est constituée de 11 communes. [...]

[Lire la suite](#)

Les OLD en Drôme/Ardèche

Article 1 : Accompagnement de quatre communes [Lire la suite](#)

Article 2 : Permanence téléphonique

[Lire la suite](#)

Plan départemental forêt bois en Ardèche : c'est voté !

Le 8 mars dernier, l'Assemblée plénière du Conseil Départemental approuvait le quatrième plan départemental forêt-bois de l'Ardèche. [...] [Lire la suite](#)



15

Forêt pédagogique de Clavières - Présentation du plan de coupe pour révéler la Stèle en conseil municipal

La Forêt pédagogique de Clavières est de retour. Après la journée du 13 Novembre dernier, durant laquelle les enfants ont pu, avec Rémy Cols de l'ONF, visualiser leurs forêts d'une manière différentes, par l'intermédiaire d'un drone, les enfants sont retournés en forêt le 11 mars afin de poursuivre leur travail [...] [Lire la suite](#)



26

Articles OLD Drôme/Ardèche

Article 1 : Accompagnement de quatre communes [Lire la suite](#)

Article 2 : Permanence téléphonique

[Lire la suite](#)

Une nouvelle forêt pédagogique en Drôme

Le 8 mars 2024, une nouvelle convention a été signée entre la commune de Luc-en-Diois, le groupe scolaire Jean Abonnenc et les Communes forestières, dans le cadre du programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ». [...] [Lire la suite](#)



38

L'Isère rejoint la liste des départements concernés par la lutte obligatoire contre le scolyte

Depuis le 1er janvier 2024, le département de l'Isère est concerné par l'arrêté préfectoral régional de lutte obligatoire contre le scolyte. [...] [Lire la suite](#)

Les COFOR, engagées aux côtés du Sud-Isère pour répondre aux enjeux du foncier forestier

Ayant répondu à l'appel à projets de la DRAAF, le Trièves, la Matheysine et l'Oisans se lancent dans un projet de territoire pour débloquer quelques freins relatifs au foncier forestier. [...] [Lire la suite](#)

« 1 arbre, 1 habitant en Isère », ça continue !

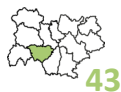
Le projet de mandature « 1 arbre, 1 habitant en Isère », lancé par le Département en 2022, vise à anticiper l'avenir de nos forêts. [...] [Lire la suite](#)



42

Les acteurs forestiers de la Loire en ordre de marche pour informer sur les OLD

Les massifs forestiers de la Loire sont pour partie soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). [...] [Lire la suite](#)



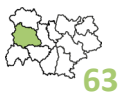
Mise en place de la démarche Modes op' sur le territoire de Haut Pays du Velay communauté

L'utilisation des voiries pour l'exploitation forestière peut conduire à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les élus locaux, les responsables des chantiers forestiers et les autres usagers de la desserte. [...] [Lire la suite](#)

Animation forestière sur le territoire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2023 par la DRAAF sur l'animation du regroupement du foncier forestier, la Communauté de communes des Rives du Haut Allier a présenté un projet en partenariat avec les Cofor 43, la Chambre d'Agriculture 43 et la SAFER. [...]

[Lire la suite](#)



Réunion avec Madame la sous-préfète à Rochefort-Montagne

Le 17 avril à 14 heures, une réunion entre l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Issoire, Hélène Hartigai a eu lieu. [...] [Lire la suite](#)

Dégâts à la desserte : besoin de vos retours d'expériences

Cette année, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme souhaite réaliser, grâce à l'appui du Conseil départemental, un guide pour les collectivités confrontées à une dégradation sur une voirie forestière de compétence communale. [...] [Lire la suite](#)

Atelier secteur de la construction - Filière bois dans les Combrailles

Dans le cadre d'une réflexion « Il y a matières à valoriser en Combrailles », à l'échelle de la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans, les Cofor ont participé à l'atelier du 28.09.2023 et celui du 16.04 dernier [...] [Lire la suite](#)



Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie

Les services de l'ONF et les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie ont travaillé au cours des dernières semaines avec les professionnels de la filière forêt-bois des 2 départements [...]

[Lire la suite](#)



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAI		JUIN		JUIN		JUIN		JUILLET	JUILLET	SEPTEMBRE
24	31	1	5	12	24	28	1 ^{ER}	11 ET 12	9	
COFOR 07	COFOR 26 COFOR 74	COFOR 73	COFOR 15	COFOR 63	COFOR 42	COFOR 38	COFOR 01	UR COFOR AURA	COFOR 43	

Les publications de la Fédération

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement **au site de la Fédération**.

Assemblée Générale de la Fédération nationale des Communes forestières 2024

Report de l'Assemblée Générale de la Fédération nationale des Communes forestières du jeudi 30 mai 2024 en septembre 2024.

La démarche d'utilité sociétale de la filière forêt-bois

Pour valoriser et renforcer son utilité envers la société, la filière Forêt-Bois (L'interprofession nationale de la forêt et du bois France Bois Forêt, le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (Codifab), et l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (Copacel)) a lancé le 18 avril, une démarche inédite, intitulée « Utile par essence ».

Le plan « scolytes et bois de crise » du ministère

Philippe Canot, notre président et Jérôme Thomas, président des Communes forestières du Grand Est étaient présents le 15 avril, dans les Vosges, lors de la présentation par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du plan « scolytes et bois de crise » en réponse à l'épidémie impactant les forêts d'épicéas et de sapins du grand quart Nord-Est de la France.

Un nouveau délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages

Jean-Michel Servant a été nommé délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages à compter du 15 avril 2024.

Ses nouvelles fonctions pour une durée de trois ans sont précisées dans le décret du 5 avril 2024

Un séminaire tourné vers les élus, au coeur des missions des Communes forestières

Cette année, le séminaire des permanents des Communes forestières s'est déroulé au Fort Saint André en Bourgogne-Franche-Comté. Réunissant les salariés du réseau, des élus du bureau fédéral et des partenaires, cet événement organisé du 3 au 5 avril, était centré sur les élus, au coeur des missions de notre réseau.

Une Foire aux Questions sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Les retours d'expérience menés sur tous les incendies ayant atteint des zones habitées ont mis en évidence le bien-fondé et l'efficacité des OLD. Depuis 2022, la Fédération a signé une convention avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire afin d'amplifier la sensibilisation sur le sujet des OLD auprès des élus avec des réunions organisées dans toute la France.



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

Nous contacter



**Union régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - Président
Jessica Masson - Directrice
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Bastien Brunet - Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission de l'Ain
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

Paul Grosjean - Chargé de mission de la Haute-Savoie
06 61 93 73 49 | paul.grosjean@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Valentin Berlioux - Chargé de mission de l'Isère
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org
Stéphanie Cuttat - Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"
07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - Chargé de mission de l'Ardèche
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - Référente régionale formation et chargée de mission Drôme
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Guillaume David - Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Mélanie Decherf - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Cécile Martin - Chargée de mission de la Haute-Loire
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org
Fabien Lamy - Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org